

Jean-Baptiste André Godin à Edmond Turquet, 23 janvier 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 3 p. (114r, 115r, 116v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edmond Turquet, 23 janvier 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49528>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 janvier 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#)

Lieu de destination 11, route de la Révolte, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

Scripteur / Scribe [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin rend compte à Turquet de son action pour la formation d'une administration municipale. Il l'informe que la préfecture lui a fait la même demande. Il explique que pour éviter que l'administration municipale soit aux mains des bonapartistes ou des monarchistes ennemis de la République, deux combinaisons sont possibles. La première combinaison comprend : Delorme, propriétaire, maire ; Pouillard, propriétaire, premier adjoint ; Coutte, meunier, deuxième adjoint. Sur Delorme : ancien entrepreneur de bâtiments, otage des Prussiens en 1870, membre du conseil municipal, premier adjoint de Godin maire, exerçant les fonctions de maire pendant le mandat de Godin à l'Assemblée nationale et après la révocation de Godin en tant que maire ; sur Pouillard : premier adjoint de Delorme, propriétaire ancien commerçant ; sur Coutte : meunier propriétaire du moulin de Guise ; les trois figuraient sur la liste républicaine. La deuxième combinaison comprend : Baré, maire ; Dezaux, manufacturier, premier adjoint ; Coutte, deuxième adjoint. Sur Baré : président du conseil des prudhommes et imprimeur à Guise, rallié à la République. Godin ajoute que Devillers, comme lui, ne veut pas participer à l'administration municipale. Il termine en affirmant que toute autre combinaison proposée au ministre serait une manœuvre bonapartiste.

Notes Voir la lettre de Godin à Gaston Ganault du 22 janvier 1878 sur le même sujet (registre FG 15 (19), f. 116-118).

Mots-clés

[Élections](#), [Idées politiques](#)

Personnes citées

- [Baré \[monsieur\]](#)
- [Coutte, Oscar Édouard](#)
- [Delorme, Jacques Philippe](#)
- [Dezaux \[monsieur\]](#)
- [Pouillard, César Stanislas](#)

Événements cités

- [Élections municipales \(6 janvier 1878, France\)](#)
- [Guerre franco-allemande de 1870 \(19 juillet 1870-29 janvier 1871, France\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise le 15 Janvier 78 114

Mon cher Député et collègues,

Vous m'avez demandé le 16th des indications sur ce qui est à faire pour constituer la municipalité de Guise. D'un autre côté le même demande m'a été faite pour la préfecture; je crois donc devoir vous transmettre les renseignements que j'ai donnés en réponse à cette dernière demande, comme étant véritablement ce qui est le plus raisonnable pour constituer l'administration municipale de Guise.

Pour ne plus remettre les fonctions en question aux Bonapartistes ou aux monarchistes ennemis de la République, deux combinaisons sont possibles, même avec ma résolution de bien tenir à l'écart.

La première comprend:

M. Delorme propriétaire Maire

M. Bouillard " Premier adjoint

M. Couette meunier Deuxième adjoint

M. Delorme a des titres sérieux à la reconnaissance publique; ancien entrepreneur de bâtiment, il a contribué de ses deniers à une partie des agrandissements de la ville; il a été pris comme otage pendant la guerre. etc etc

M. Bourquet, Député.

une dure captivité de trois semaines pour éconner la ville d'une forte contribution de guerre. Le membre du conseil municipal ensuite, il a été nommé premier adjoint en même temps que j'étais appelé aux fonctions de maire. Pendant mon séjour à l'Assemblée nationale, il a rempli les fonctions de maire à ma place et, après le 26 mai, lorsque ma révocation eut lieu, il continua les mêmes fonctions jusqu'à la révocation violente et injustifiée du conseil. Il a laissé les finances de la ville dans un véritable état de prospérité relative en quittant ses fonctions.

M. Pouillart était alors le premier adjoint de M. Delorme. C'est un propriétaire, ancien commerçant retiré des affaires, homme calme et bien vu des habitants.

M. Coutte est meunier, propriétaire du moulin de Guise; c'est un homme intelligent, estimé de tous; il a été nommé délégué aux élections départementales.

Vous pouvez ainsi faire apprécier la valeur des hommes de cette première combinaison. Tous les trois faisaient partie de la liste républicaine.

La seconde combinaison municipale se compose de :

M. Bare' — Maire.

M. Deraux manufacturier Premier adjoint.

M. Coutte meunier — Deuxième adjoint.

M. Baré est président du conseil des prud'hommes et imprimeur à Guise. C'est un homme intelligent, habitué aux affaires administratives. Ce n'est pas un républicain d'ancienne date, mais il s'est rallié à la République par désir de l'ordre.

M. Dargaux est manufacturier. Il a été porté d'office sur la liste du maire, mais c'est un homme indépendant, aimé de tout le monde, et qui est resté en dehors de toute manifestation anti-républicaine.

Quant à M. Coutte, il fait déjà partie de la première combinaison; j'ai dit ci-dessus les titres qui militent en faveur de son adoption; mais il voudrait être que second adjoint dans un cas comme dans l'autre.

Vous pourriez peut-être vous demander pourquoi M. Duvillers ne figure pas dans ces listes, c'est que comme moi il doit rester à l'écart et que toutes mes instances n'ont pu le décider. Quant aux autres, c'est après entente avec eux que je vous les propose.

Je sais que l'influence bonapartiste cherche à se maintenir une position. Soyez certain que tout ce que l'on peut proposer au Ministre en dehors des deux combinaisons que je vous indique ne peut avoir que cela pour objet.

Veillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mon dévouement.

Godin